

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1270

15 mai 2015

### SOMMAIRE

Aero Ré .....	60918	factum ventures S.A. ....	60923
Budokan Karate-Club Luxembourg Nord .....	60937	Fondation Pro Familia - Eng Hellef Fir D'Famill .....	60921
Bulls SR S.A. ....	60915	Karaté Club Hosingen .....	60937
Circuit Foil Luxembourg .....	60959	Maldiard, S.A. S.P.F. ....	60934
City RE 22 S.à r.l. ....	60915	MHFP 2 S.à r.l. ....	60927
City RE 23 S.à r.l. ....	60914	Nestor SA, SPF .....	60919
City RE 24 S.à r.l. ....	60919	Parry Investments S.A. ....	60938
City RE 26 S.à r.l. ....	60960	Renewal (SPF) S.A. ....	60914
City RE 30 S.à r.l. ....	60920	Satine International S.A. ....	60920
City RE 32 S.à r.l. ....	60922	SEGRETZ S.A. ....	60934
City RE 34 S.à r.l. ....	60916	Serenity Safe S.A. ....	60924
City RE 6 S.à r.l. ....	60916	Seven Five Partners Lux S.à r.l. ....	60914
City RE 8 S.à r.l. ....	60920	Sevsyl S.A. ....	60922
City RE 9 S.à r.l. ....	60922	Shay Property Investments S.à r.l. ....	60937
Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited Luxembourg S.C.S. ....	60917	St. Jude Medical International Holding ...	60929
CLV Participations S.à r.l. ....	60918	SVE2B S.A. ....	60934
Compagnie Financière d'Investissements Français S.A. ....	60921	TA EU Luxembourg S.à r.l. ....	60924
Damasus S.à r.l. ....	60917	Tilad Nordic Logistics Holding Company Limited S.à r.l. ....	60915
Dome 0909 S.à r.l. ....	60921	Vermalito S.à r.l. ....	60925
EPP Rue Martel (Lux) S.à r.l. ....	60921	Vesta Holding S.A. ....	60916
		Willis Lux Holdings 2 S.à r.l. ....	60919

**Renewal (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 150.552.

---

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social le 10 février 2015:

- nomination de la société anonyme de droit Luxembourgeois ROOSEVELT SERVICES S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15 boulevard Roosevelt, comme dépositaire des titres au porteur de la société.

Luxembourg, le 30 mars 2015.  
*Pour la société RENEWAL (SPF) S.A.*  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2015048760/14.

(150055549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**Seven Five Partners Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 44.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 190.712.

---

**EXTRAIT**

En date du 20 février 2015, l'associé de la Société a:

1. décidé de transférer le siège social du 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet au 20 février 2015.

2. pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Hervé Marsot, se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2015.  
*Pour la Société*

Référence de publication: 2015048771/17.

(150055308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**City RE 23 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 183.822.

---

**EXTRAIT**

En date du 12 décembre 2014, l'associé de la Société a pris connaissance de la démission de Monsieur Pedro Fernandes das Neves de son poste de gérant, avec effet au 12 décembre 2014.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Hervé Marsot;
- Monsieur Maqboolali Mohamed et
- Madame Julie K. Braun

En date du 20 février 2015, l'associé de la Société a:

1. décidé de transférer le siège social du 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet au 20 février 2015.

2. pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Hervé Marsot, se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2015.  
*Pour la Société*

Référence de publication: 2015048244/23.

(150055923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**Bulls SR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 193.974.

Statuts coordonnés, suite à une déclaration rectificative reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 11 février 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch/Alzette, le 11 mars 2015.

Référence de publication: 2015048186/11.

(150055364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**Tilad Nordic Logistics Holding Company Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 192.532.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 30 mars 2015*

1. M. Mark Bernhard GORHOLT a démissionné de son mandat de gérant, avec effet au 14 janvier 2015.
2. M. Frank Werner PLETSCHE a démissionné de son mandat de gérant, avec effet au 27 février 2015.
3. M. Olivier COMPE, administrateur de sociétés, né le 19 juillet 1977 à Hayange (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant, avec effet au 14 janvier 2015, pour une durée indéterminée.
4. M. Vincent COINTEPAS, administrateur de sociétés, né le 16 juillet 1985 à Blois (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Tilad Nordic Logistic Holding Company Limited S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015048829/20.

(150055804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**City RE 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 183.800.

EXTRAIT

En date du 12 décembre 2014, l'associé de la Société a pris connaissance de la démission de Monsieur Pedro Fernandes das Neves de son poste de gérant, avec effet au 12 décembre 2014.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Hervé Marsot;
- Monsieur Maqboolali Mohamed et
- Madame Julie K. Braun

En date du 20 février 2015, l'associé de la Société a:

1. décidé de transférer le siège social du 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet au 20 février 2015.

2. pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Hervé Marsot, se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015048243/23.

(150055924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**Vesta Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R.C.S. Luxembourg B 142.169.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 27 mars 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10, rue Antoine Jans à L-1820 Luxembourg.

En outre, il est à noter que Monsieur Vincent WILLEMS et Madame Laurence BARDELLI, actuels administrateurs, sont désormais domiciliés au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 mars 2015.

Référence de publication: 2015048870/14.

(150055495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**City RE 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 183.776.

—  
EXTRAIT

En date du 20 février 2015, l'associé de la Société a:

1. décidé de transférer le siège social du 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet au 20 février 2015.

2. pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Hervé Marsot, se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 mars 2015.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015048260/17.

(150055744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**City RE 34 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 183.936.

—  
EXTRAIT

En date du 12 décembre 2014, l'associé de la Société a pris connaissance de la démission de Monsieur Pedro Fernandes das Neves de son poste de gérant, avec effet au 12 décembre 2014.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Hervé Marsot;
- Monsieur Maqboolali Mohamed et
- Madame Julie K. Braun

En date du 20 février 2015, l'associé de la Société a:

1. décidé de transférer le siège social du 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet au 20 février 2015.

2. pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Hervé Marsot, se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 mars 2015.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015048256/23.

(150056099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 127.459.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 14 janvier 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015048265/11.

(150055369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

**Damasus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 187.455.

L'an deux mille quinze, le dix-huit mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,  
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés de la société «DAMASUS S.à r.l.», (la «Société») une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 111/115, Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 187.455, constituée suivant acte notarié en date du 02 juin 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 08 août 2014, sous le numéro 2102, avec un capital social souscrit de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR).

L'Assemblée se compose des trois (3) seuls et uniques associés, à savoir:

1. Madame Mariela Guerra Zunzunegui, née le 06 septembre 1929 à Muriedas-Camargo (Espagne), Administrateur, demeurant à Camino Sur 33 (La Moraleja), Alcobendas, 28109, Madrid, Espagne,

détentriche de quatre-vingt-seize (96) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune;

2. Monsieur Enrique Peral Guerra, né le 02 juillet 1963 à Madrid (Espagne), Administrateur, demeurant à C/General Arrando n°9, 28010 Madrid, Espagne,

détenteur de deux (2) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune;

3. Madame Silvia Peral Guerra, née le 02 avril 1958 à Madrid, Administrateur, demeurant à calle Petunia n° 15, 28109 Alcobendas, Madrid, Espagne,

détentriche de deux (2) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune;

tous représentés par Madame Cindy SZABO, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de plusieurs procurations sous seing privé lu donnée en date du 17 mars 2015.

Les procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire des parties comparantes, et le notaire sous-signé, resteront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, par leur représentant susnommé, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit la résolution des associés prises chacune séparément et sur ordre du jour conforme:

*Résolution*

L'Assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société du 111/115, Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, à Luxembourg-Ville et plus précisément au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg et par conséquent de modifier l'article deux (2), premier alinéa des statuts pour lui donner désormais la nouvelle teneur qui suit:

**Art. 2. Siège social (premier alinéa).** «Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.»

Dont acte, passé à Luxembourg-Ville, au nouveau siège social de la Société, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la mandataire a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. SZABO, J.J.WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 mars 2015. Relation: EAC/2015/6861. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015048317/43.

(150055273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

**Aero Ré, Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, rue du Puits Romain.  
R.C.S. Luxembourg B 51.757.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 19 novembre 2014*

*Deuxième Résolution: Composition du Conseil d'Administration à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015*

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Gérard ADSUAR, demeurant professionnellement F - 75408 PARIS 42, rue Washington, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Référence de publication: 2015048146/11.

(150055313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**CLV Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5544 Remich, 9, Op der Kopp.  
R.C.S. Luxembourg B 162.205.

—  
L'an deux mille quinze, le dix-neuf mars.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Carlos Leal Villa, ingénieur, demeurant professionnellement à Rua Bela Cintra, 967 - 10<sup>o</sup> étage, 01515-000 Cerqueira César, São Paulo, SP-Brésil,

ici représenté par Mme Carla Monteiro Van Maele, employée privée, née à Cachoeiro Itapemirim/ES, Brésil, le 22 décembre 1969, demeurant à L-5555 Remich, 16A, Place du Marché,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à São Paulo, le 10 juin 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et par le comparant, a été annexée à l'acte de constitution du 6 juillet 2011, enregistrée à Remich, le 9 juillet 2011, Relation REM 2011 / 940,

associé de la société CLV PARTICIPATIONS S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-5544 REMICH, 9, Op Der Kopp, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B162.205, constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 6 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2157 du 14 septembre 2011, modifiée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 6 septembre 2011, publié au dit Mémorial, Numéro 2695 du 5 novembre 2011, modifiée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 17 novembre 2011, publié au dit Mémorial, Numéro 277 du 1<sup>er</sup> février 2012.

Le comparant, représenté comme il est dit, déclare qu'une erreur s'est glissée dans la dénomination de la société depuis sa constitution, et qu'il y a lieu de rectifier:

- l'acte de constitution du 6 juillet 2011, déposé au Registre de Commerce le 19 juillet 2011, sous la référence L110115644,

- l'assemblée générale extraordinaire du 6 septembre 2011, déposée au Registre de Commerce le 23 septembre 2011, sous la référence L110152558, et

- l'assemblée générale extraordinaire du 5 novembre 2011, déposée au Registre de Commerce le 28 décembre 2011, sous la référence L110209382,

de telle manière que la dénomination de la société soit "CLV PARTICIPATIONS S.à r.l.", et qu'il y a lieu de corriger l'article 4 des statuts en ce sens.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: MONTEIRO VAN MAELE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 mars 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 8709. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

Référence de publication: 2015048285/43.

(150055967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**Nestor SA, SPF, Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 190.337.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenue au siège social le 16 mars 2015*

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Pour mandat

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2015048661/14.

(150055239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**Willis Lux Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 182.254.

Par résolutions signées en date du 24 mars 2015, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Stuart Banks, avec adresse professionnelle au 21-24, Millbank, Millbank Tower, 30<sup>th</sup> Floor, SW1P 4QP Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Leonora Olivia Saurel, avec adresse professionnelle au 21-24, Millbank, Millbank Tower, 30<sup>th</sup> floor, SW1P 4QP Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

3. Acceptation de la démission de Blake Kleinman, avec adresse professionnelle au 21-24, Millbank, Millbank Tower, 30, SW1P 4QP Londres, Royaume-Unis de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015048873/17.

(150055275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**City RE 24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.824.

EXTRAIT

En date du 12 décembre 2014, l'associé de la Société a pris connaissance de la démission de Monsieur Pedro Fernandes das Neves de son poste de gérant, avec effet au 12 décembre 2014.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Hervé Marsot;
- Monsieur Maqboolali Mohamed et
- Madame Julie K. Braun

En date du 20 février 2015, l'associé de la Société a:

1. décidé de transférer le siège social du 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet au 20 février 2015.

2. pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Hervé Marsot, se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015048245/23.

(150055922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---



**Satine International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 108.561.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires tenue en date du 19 janvier 2015 a approuvé les résolutions suivantes:

- Prolongation de mandat de FPS Audit S.à r.l., ayant son siège social au 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1026 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes de la Société, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2015.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Référence de publication: 2015048791/14.

(150055552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**City RE 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 183.775.

—  
EXTRAIT

En date du 20 février 2015, l'associé de la Société a:

1. décidé de transférer le siège social du 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet au 20 février 2015.

2. pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Hervé Marsot, se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015048262/17.

(150055742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**City RE 30 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 183.883.

—  
EXTRAIT

En date du 12 décembre 2014, l'associé de la Société a pris connaissance de la démission de Monsieur Pedro Fernandes das Neves de son poste de gérant, avec effet au 12 décembre 2014.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Hervé Marsot;
- Monsieur Maqboolali Mohamed et
- Madame Julie K. Braun

En date du 20 février 2015, l'associé de la Société a:

1. décidé de transférer le siège social du 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet au 20 février 2015.

2. pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Hervé Marsot, se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015048252/23.

(150056103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---



**Dome 0909 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 148.356.

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 30 mars 2015 que le mandat du réviseur d'entreprise Ernst & Young SA a été renouvelé pour l'exercice social de la Société s'achevant le 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

Dome 0909 S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015048310/13.

(150056118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**Compagnie Financière d'Investissements Français S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 135.295.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 26 mars 2015*

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Pour mandat

Carine Agostini

Référence de publication: 2015048290/13.

(150055839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**EPP Rue Martel (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 105.394.

*Extrait du procès-verbal de la décision du gérant unique prise le 16 mars 2015*

Le gérant unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 Mars 2015.

Pour mandat

Signatures

*L'agent domiciliaire*

Référence de publication: 2015048376/14.

(150056023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**Fondation Pro Familia - Eng Hellef Fir D'Famill, Fondation.**

Siège social: L-3598 Dudelange, 5, route de Zoufftgen.  
R.C.S. Luxembourg G 145.

*Extrait de la réunion annuelle du 25 mars 2015*

Démission d'administrateur

A démissionné de sa fonction d'administrateur de la Fondation Pro Familia, Madame Vicky Hengesch-Vuillermoz, avec effet au 25 mars 2015.

Dudelange, le 25 mars 2015.

Michèle Kayser-Wengler

*Présidente*

Référence de publication: 2015048406/14.

(150055998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**Sev syl S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.  
R.C.S. Luxembourg B 103.494.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social le 17 février 2015:*

1) Le Conseil d'Administration décide, en conformité à l'Article 42 de la loi du 10 août 1915, modifié par la loi du 28 juillet 2014, de nommer à la fonction de Dépositaire des Titres au Porteur de la Société, avec effet immédiat:

- Fidelia, Corporate & Trust Services S.A., Luxembourg, (RCS Luxembourg B 145.508), ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEVSYL S.A.

Référence de publication: 2015048796/14.

(150055523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**City RE 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 183.778.

—  
EXTRAIT

En date du 20 février 2015, l'associé de la Société a:

1. décidé de transférer le siège social du 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet au 20 février 2015.

2. pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Hervé Marsot, se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015048263/17.

(150055741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**City RE 32 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 183.935.

—  
EXTRAIT

En date du 12 décembre 2014, l'associé de la Société a pris connaissance de la démission de Monsieur Pedro Fernandes das Neves de son poste de gérant, avec effet au 12 décembre 2014.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Hervé Marsot;
- Monsieur Maqboolali Mohamed et
- Madame Julie K. Braun

En date du 20 février 2015, l'associé de la Société a:

1. décidé de transférer le siège social du 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet au 20 février 2015.

2. pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Hervé Marsot, se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015048254/23.

(150056101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**factum ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 33, parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 164.098.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am zwanzigsten Tag des Monats März;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in der außerordentlichen Generalversammlung (die „Versammlung“) die Aktionäre der Aktiengesellschaft..factum ventures S.A..., mit Sitz in L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 164098, (die „Gesellschaft“), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 12. Oktober 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2897 vom 26. November 2011,

und deren Satzungen (die „Statuten“) seitdem nicht mehr abgeändert wurden.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Isabel MOOG-BÖCKELS, Geschäftsführerin, wohnhaft in D-54317 Korlingen, 20, zur Laykaul.

Die Vorsitzende beruft zum Schriftführer und die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herr. Dr. Ralph Peter MOOG, Diplom-Wirtschaftsingenieur, wohnhaft in D-54317 Korlingen, 15, Tarforster Strasse.

Der Vorstand der Versammlung war damit konstituiert und die Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

*Tagesordnung:*

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-5365 Münsbach, 33, Parc d'Activités Syrdall - rue Gabriel Lippmann, und dementsprechende Abänderung des ersten Satzes von Artikel 2 der Statuten;

2. Abänderung des Gesellschaftszwecks um demgemäß Artikel 4 der Statuten wie folgt:

„Die Gesellschaft hat zum Zweck den Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen, sowie die Unternehmensberatung und die Marketingberatung.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern. Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Gegenstand der Gesellschaft ist ebenfalls die Entwicklung von E-Commerce-Konzepten sowie die Beratung im Bereich E-Commerce, Inbound-Marketing und Grafik-Design.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.“

3. Verschiedenes.

B) Dass die anwesenden oder vertretenden Aktionäre, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden, diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet.

C) Dass die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, nachdem sie von den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet worden sind, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

D) Dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten, so dass keine weiteren Einberufungsmittelungen waren erforderlich.

E) Dass die gegenwärtige Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen worden ist und dass sie rechtsgültig über alle in der Tagesordnung angegebenen Punkte beschließen kann.

Alsdann hat die Versammlung, nach eingehender Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Versammlung beschließt den Gesellschaftssitz nach L-5365 Münsbach, 33, Parc d'Activités Syrdall - rue Gabriel Lippmann, zu verlegen und dementsprechend den ersten Satz von Artikel 2 der Statuten abzuändern wie folgt:

„Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schüttringen (Großherzogtum Luxemburg).“

*Zweiter Beschluss*

Die Versammlung beschließt den Gesellschaftszweck abzuändern und dementsprechend für Artikel 4 den in der Tagesordnung unter Punkt 2) angegebenen Wortlaut anzunehmen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und keiner das Wort ergreift, erklärt die Vorsitzende, nach Verlesung und Genehmigung des Sitzungsprotokolls, die Versammlung für geschlossen.

*Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neunhundertvierzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die besagten Komparenten gegenwärtige Urkunde zusammen mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: R. P. MOOG, I. MOOG-BÖCKELS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 24 mars 2015. 2LAC/2015/6402. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Paul MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Référence de publication: 2015048881/74.

(150055960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**Serenity Safe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 115.225.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 30 Janvier 2015*

«Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société Serenity Safe SA la Fiduciaire Benoy Kartheiser Management Sàrl ayant son siège social au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, R.C.S. B 33849 inscrite à l'ordre des expert-comptables de Luxembourg».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015048795/12.

(150055480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**TA EU Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.212.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.380.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 27 février 2015*

Veillez noter que suite aux résolutions prises par les associés de la Société en date du 27 février 2015, le changement suivant est eu lieu:

- Acceptation de la démission de Monsieur Keith Greally avec effet au 27 février 2015.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Gregory Wallace, (gérant de catégorie A);
- M. Thomas Alber, (gérant de catégorie A);
- M. Jeffrey Hadden, (gérant de catégorie A);
- M. Maxence Monot, (gérant de catégorie B);
- M. Wayne Fitzgerald, (gérant de catégorie B);
- M. Amine Zouari, (gérant de catégorie B);
- M. Simon Barnes, (gérant de catégorie B);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Référence de publication: 2015048836/22.

(150055187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**Vermalito S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3812 Schifflange, 4, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 195.677.

---

**STATUTS**

L'an deux mil quinze, le quatre mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

Monsieur Marcel VERHASSELT, conseiller économique, né le 5 septembre 1953 à Uccle (Belgique), demeurant à L-3812 Schifflange, 4, rue des Artisans,

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, la loi du 28 décembre 1992 telle que modifiée (ci-après la "Loi") ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

**Art. 2.** La Société aura la dénomination «VERMALITO S.à r.l.».

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet le conseil économique (services et conseils en matière micro et macro économique), la prestation de services d'introduction et d'accompagnement dans le cadre d'optimisation social, économique et patrimoniale ainsi que des prestations de travaux à caractère administratif.

Elle peut fournir toute assistance et conseil en rapport avec l'objet social précisé ci-avant.

Elle pourra accomplir tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, tous actes, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social et permettant d'en faciliter la réalisation. Elle pourra notamment emprunter, et donner en garantie ou consentir des hypothèques.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la Ville de Schifflange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

**Art. 8.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq parts sociales (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. S'il y a deux gérants ou plus, les gérants formeront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de conseil de gérance composé de deux membres ou plus par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées par tous les gérants présents ou représentés.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 13.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

**Art. 16.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, en respect des conditions prévues par la loi.

**Art. 17.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 18.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante déclare souscrire le capital comme suit:

- Monsieur Marcel VERHASSELT,	
prénommé Cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	125
TOTAL CENT VINGT-CINQ PARTS SOCIALES . . . . .	<u>125</u>

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Le notaire instrumentant constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

*Frais*

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ huit cent soixante-cinq euros (865,- EUR).

*Décisions de l'associée unique*

1) La Société est administrée par un gérant unique pour une durée indéterminée, à savoir:

- Monsieur Marcel VERHASSELT, prénommé,

La société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-3812 Schiffflange, 4 rue des Artisans.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. VERHASSELT, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/6874. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Référence de publication: 2015048869/125.

(150055258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

**MHFP 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.817.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of the month of March.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

MFH S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "RCS") under number B 127815 (the "Sole Shareholder"),

represented by Ms. Rachida El Farhane, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal dated 19 March 2015 which, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith,

being the Sole Shareholder of MHFP 2 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the RCS under number B 127817, incorporated by deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 2 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1328 of 2 July 2007 (the "Memorial").

The appearing party, represented as stated above, declared and requested the notary to record:

I. That the subscribed share capital of the Company is presently set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty five euros (EUR 25.-) each (the "Shares").

II. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

III. That the Sole Shareholder is the sole holder of the shares and that as a Sole Shareholder thereof declares explicitly to dissolve the Company.



IV. That the Sole Shareholder takes over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved Company known or unknown on the date of the present deed and as liquidator of the Company declares that the liquidation of the Company is completed without prejudice to the fact that the Sole Shareholder assumes all the Company's liabilities.

V. That the Sole Shareholder declares approving the financial statements of the Company for the period from 1 January 2014 to 31 December 2014.

VI. That the Sole Shareholder declares approving the interim financial statements of the Company for the period from 1 January 2015 to 20 March 2015.

VII. That the Sole Shareholder fully discharges each member of the board of managers for the due performance of his duties up to the date hereof.

VIII. That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

IX. That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company.

X. That the Sole Shareholder acknowledges and declares that the Company ceases to exist as at the time of the present deed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Corporation or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing party, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the notary, by her respective name, first name, civil status and residence, the said person signed together this original deed with us, the notary.

#### **Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois de mars,

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

MFH S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 127815 (l'«Associé Unique»),

Ici représentée par Madame Rachida El Farhane, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 19 mars 2015, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

étant l'Associé Unique de MHFP 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 127817 (la «Société»), constituée suivant acte reçu de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 2 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1328 du 2 juillet 2007.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les «Parts Sociales»).

II. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

III. Que l'Associé Unique est le seul détenteur des Parts Sociales et qu'en tant qu'Associé Unique il déclare expressément dissoudre la Société.

IV. Que l'Associé Unique déclare en outre prendre à sa charge tous les engagements de la Société dissoute connus ou inconnus à la date du présent acte et déclare en tant que liquidateur de la Société que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements de la Société.

V. Que l'Associé Unique déclare approuver les comptes annuels de la Société pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014.

VI. Que l'Associé Unique déclare approuver les comptes intermédiaires de la Société pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 20 mars 2015.

VII. Que l'Associé Unique décharge pleinement et entièrement chaque membre du conseil de gérance de la Société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

IX. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

X. Que l'Associé Unique reconnaît et déclare que la Société cesse d'exister à la date du présent acte.

#### Dépenses

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelques forme que ce soit, qui sont dus par la Société ou qui deviendraient dus par elle en connexion avec le présent acte sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant de son nom, prénom, état civil et demeure, celle-ci a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: El Farhane, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/8903. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

Référence de publication: 2015048639/106.

(150055687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

#### **St. Jude Medical International Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 181.342.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth (18<sup>th</sup>) day of December, before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the Meeting) of St. Jude Medical International Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Dicks, L- 1417 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 181342 (the Company).

The Company was incorporated on 25 October 2013 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the Official Gazette) number 3206 dated 17 December 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 23 September 2014, pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, published in the Official Gazette number 3309 dated 8 November 2014.

There appeared,

(1) SJM International, Inc., a corporation incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, and registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 2214042 (SJM),

duly and validly represented for the purpose hereof by Maître Laura Hominal, lawyer, with professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

(2) St. Jude Medical, Inc., a corporation incorporated and existing under the laws of the State of Minnesota, United States of America, having its registered office at One St. Jude Medical Drive, St. Paul, Minnesota 55117-9983, United States of America, and registered with the Secretary of State of Minnesota under registration number 2U-65 (SJM, Inc.),

duly and validly represented for the purpose hereof by Maître Laura Hominal, lawyer, with professional address at 33, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

(each a Shareholder and together being the Shareholders of the Company).

Such proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting in the name and on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the three hundred seventy-six million six hundred twenty-five thousand three hundred seventy-four (376,625,374) shares of the Company, having a nominal value of five United States dollars (USD5) each, representing the entirety of the share capital of the Company amounting to one billion eight hundred eighty-three million one hundred twenty-six thousand eight hundred sixty-nine United States dollars (USD1,883,126,869) are present or duly and validly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda of the Meeting;

II. that the Agenda of the Meeting has the following content (the Agenda):

(1) Waiver of convening notices;

(2) Correction of the clerical error in the aggregate amount of the share capital of the Company, which shall be one billion eight hundred eighty-three million one hundred twenty-six thousand eight hundred seventy United States dollars (USD1,883,126,870), rather than one billion eight hundred eighty-three million one hundred twenty-six thousand eight hundred sixty-nine United States dollars (USD1,883,126,869);

(3) Redemption of twenty-four million three hundred and one thousand three hundred seventy-one (24,301,371) shares of the Company, with a nominal value of five United States dollars (USD5) each, for an aggregate redemption price of one hundred eighty-six million seven hundred fifty thousand United States dollars (USD186,750,000), with effect as of 3 January 2015;

(4) Subsequent cancellation of the twenty-four million three hundred and one thousand three hundred seventy-one (24,301,371) shares of the Company and correlative decrease of the share capital of the Company by a total amount of one hundred twenty-one million five hundred and six thousand eight hundred fifty-five United States dollars (USD121,506,855) in order to bring it from its current amount of one billion eight hundred eighty-three million one hundred twenty-six thousand eight hundred seventy United States dollars (USD1,883,126,870) down to a new amount of one billion seven hundred sixty-one million six hundred twenty thousand fifteen United States dollars (USD1,761,602,015);

(5) Subsequent amendment of article 6.1 of the articles of association of the Company; and

(6) Miscellaneous.

III. that the Shareholders, after having duly and thoroughly debated the merits of the items contained in the Agenda, have unanimously taken the following resolutions:

#### *First resolution*

All the share capital of the Company being present or duly and validly represented at the present Meeting, the Meeting expressly waives any requirement which may be contained in the Articles or otherwise, with respect to the convening notices, the Shareholders present or duly and validly represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having had due and perfect knowledge of the Agenda which was communicated to them in advance of such Meeting.

#### *Second resolution*

The Shareholders acknowledge that a clerical error has occurred in the current aggregate amount of the share capital of the Company, which shall be set at one billion eight hundred eighty-three million one hundred twenty-six thousand eight hundred seventy United States dollars (USD1,883,126,870), and not at one billion eight hundred eighty-three million one hundred twenty-six thousand eight hundred sixty-nine United States dollars (USD1,883,126,869) (the Clerical Error).

The Shareholders resolve to correct the Clerical Error, and consequently acknowledge that the share capital of the Company is set at one billion eight hundred eighty-three million one hundred twenty-six thousand eight hundred seventy United States dollars (USD1,883,126,870), represented by seventy-six million six hundred twenty-five thousand three hundred seventy-four (376,625,374) shares of the Company, having a nominal value of five United States dollars (USD5) each.

#### *Third resolution*

After due consideration of the content of the interim financial statements of the Company which have been established and dated as at October 2014 (the Interim Financial Statements), the Shareholders resolve to proceed, in accordance with article 6 of the Articles, with the redemption (the Redemption) of twenty-four million three hundred and one thousand three hundred seventy-one (24,301,371) shares of the Company, with a nominal value of five United States dollars (USD5) each (the Redeemed Shares) held by SJMI, for an aggregate redemption price of one hundred eighty-six million seven hundred fifty thousand United States dollars (USD186,750,000) (the Redemption Price).

The Shareholders note and acknowledge that the Redemption Price, which shall be paid by the Company to the holders of the Redeemed Shares, within the frame and for the purpose of the Redemption of the Redeemed Shares is supported

by (i) the redemption agreement which has been entered into and executed by and between the Company and SJMI and (ii) the Interim Financial Statements.

The Redemption Price payable by the Company to the holder of the Redeemed Shares shall be paid-in kind, through the issuance of a note by the Company to SJMI.

The Shareholders further acknowledge that the Redemption Price paid by the Company for the purpose of the Redemption of the Redeemed Shares has been set in full compliance with both the Articles, and especially article 6 of the Articles, and the Luxembourg law governing commercial companies dated 10 August 1915, as amended.

#### *Fourth resolution*

Further to the completion of the foregoing resolution, the Shareholders resolve (i) to proceed with the cancellation of the Redeemed Shares, and (ii) to subsequently reduce the Company's share capital by a total amount of one hundred twenty-one million five hundred and six thousand eight hundred fifty-five United States dollars (USD121,506,855) in order to bring it from its current amount of one billion eight hundred eighty-three million one hundred twenty-six thousand eight hundred seventy United States dollars (USD1,883,126,870) down to a new amount of one billion seven hundred sixty-one million six hundred twenty thousand fifteen United States dollars (USD1,761,620,015), represented and divided into three hundred fifty-two million three hundred twenty-four thousand and three (352,324,003) shares, with a nominal value of five United States dollars (USD5) each, and with such rights and obligations set out in the Articles.

#### *Fifth resolution*

The Shareholders resolve to amend the terms of article 6.1 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it shall henceforth read as follows:

“ **6.1. Outstanding share capital.** The share capital of the Company is set at one billion seven hundred sixty-one million six hundred twenty thousand fifteen United States dollars (USD1,761,620,015), represented by three hundred fifty-two million three hundred twenty-four thousand and three (352,324,003) shares with a nominal value of five United States Dollars (USD5) each (each a Share and together the Shares).”

#### *Sixth resolution*

The Shareholders resolve to authorise and empower any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, to proceed individually, with full power of substitution, with the required registrations in the share register of the Company as a result of the adoption of the foregoing resolutions and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of doubt, the filing and publication of any and all documents with the relevant Luxembourg authorities).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed has been worded in English language, followed by a French version. At the request of the proxyholder of the same appearing parties, in case of divergences or discrepancies between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof, this notarial deed has been drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

This document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième (18<sup>ème</sup>) jour du mois de décembre, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de St. Jude Medical International Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 181342 (la Société).

La Société a été constituée le 25 octobre 2014 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Journal Officiel) numéro 3206 du 17 décembre 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 23 septembre 2014 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel numéro 3309 du 8 novembre 2014.

Ont comparu:

(1) SJM International, Inc., une société constituée et existant conformément aux lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Secretary of State du Delaware sous le numéro d'immatriculation 2214042 (SJM),

dûment et valablement représentée pour les besoins des présentes par Maître Laura Hominal, avocat, dont l'adresse professionnelle est au 33, avenue J-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

(2) St Jude Medical, Inc., une société constituée et existant conformément aux lois de l'Etat du Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au One St. Jude Medical Drive, St. Paul, Minnesota 55117-9983, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Secretary of State du Minnesota sous le numéro d'immatriculation 2U-65 (SJM, Inc.),

dûment et valablement représentée pour les besoins des présentes par Maître Laura Hominal, avocat, dont l'adresse professionnelle est au 33, avenue J-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

(chacun un Associé et collectivement les Associés).

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le(s) mandataire(s) agissant au nom et pour le compte des Associés et le notaire instrumentant, demeureront attachées au présent acte afin de procéder aux formalités d'enregistrement.

Les Associés, dûment et valablement représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'enregistrer que:

I. l'ensemble des trois cent soixante-seize millions six cent vingt-cinq mille trois cent soixante-quatorze (376.625.374) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cinq dollars américains (USD5) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société s'élevant à un milliard huit cent quatre-vingt-trois millions cent vingt-six mille huit cent soixante-neuf dollars américains (USD1.883.126.869), sont présentes ou dûment et valablement représentées à l'Assemblée, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points composant l'ordre du jour de l'Assemblée;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant (l'Ordre du Jour):

(1) renonciation aux formalités de convocation;

(2) correction de l'erreur d'écriture dans le montant total du capital social de la société, qui s'élève à un milliard huit cent quatre-vingt-trois millions cent vingt-six mille huit cent soixante-dix dollars américains (USD1.883.126.870), et non pas à un milliard huit cent quatre-vingt-trois millions cent vingt-six mille huit cent soixante-neuf dollars américains (USD1.883.126.869);

(3) rachat de vingt-quatre millions trois cent-et-un mille trois cent soixante-et-onze (24.301.371) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cinq dollars américains (USD5) chacune, pour un prix total de rachat de cent quatre vingt-six millions sept cent cinquante mille dollars américains (USD186.750.000), avec effet at 3 janvier 2015;

(4) annulation des vingt-quatre millions trois cent-et-un mille trois cent soixante-et-onze (24.301.371) parts sociales de la Société, suivie d'une réduction de capital de la Société d'un montant total de cent vingt-et-un millions cinq cent six mille huit cent cinquante-cinq dollars américains (USD121.506.855), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel d'un milliard huit cent quatre-vingt-trois millions cent vingt-six mille huit cent soixante-dix dollars américains (USD1.883.126.870) à un montant d'un milliard sept cent soixante-et-un millions six cent deux mille et quinze dollars américains (USD1.761.602.015);

(5) modification de l'article 6.1. des statuts de la Société; et

(6) Divers.

III. après avoir considéré les éléments composant l'Ordre du Jour, les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes qui ont été approuvées à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant présente ou dûment représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce expressément aux formalités et conditions de convocation qui pourraient être stipulées dans les Statuts, les Associés présents ou dûment et valablement représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués, déclarent avoir parfaite connaissance de l'Ordre du Jour qui leur a été communiqué préalablement à cette Assemblée.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés prennent acte de l'erreur d'écrite apparue dans le montant total du capital social de la Société, qui devrait s'élever à un milliard huit cent quatre-vingt-trois millions cent vingt-six mille huit cent soixante-dix dollars américains (USD1.883.126.870), et non pas à un milliard huit cent quatre-vingt-trois millions cent vingt-six mille huit cent soixante-neuf dollars américains (USD1.883.126.869) (l'Erreur d'Ecriture);

Les Associés décident de corriger l'Erreur d'Ecriture, et prennent acte de ce que le capital social de la Société s'élève à un milliard huit cent quatre-vingt-trois millions cent vingt-six mille huit cent soixante-dix dollars américains (USD1.883.126.870), représenté par trois cent soixante-seize millions six cent vingt-cinq mille trois cent soixante-quatorze (376.625.374) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cinq dollars américains (USD5) chacune.

### Troisième résolution

Après avoir considéré le contenu des comptes intermédiaires de la Société établis tels qu'en octobre 2014 (les Comptes Intérimaires), les Associés ont décidé, en accord avec l'article 6 des Statuts, de procéder au rachat (le Rachat) de vingt-quatre millions trois cent-et-un mille trois cent soixante-et-onze (24.301.371) parts sociales de la Société (les Parts Sociales Rachetées) détenues par SJMI, pour un prix total de rachat de cent quatre vingt-six millions sept cent cinquante mille dollars américains (USD186.750.000) (le Prix de Rachat);

Les Associés notent et constatent que le Prix de Rachat qui doit être payé par la Société au détenteur des Parts Sociales Rachetées, dans le cadre et pour effet du Rachat des Parts Sociales Rachetées, est déterminé par (i) le contrat de rachat qui a été signé entre la Société et SJMI et (ii) les Comptes Intérimaires de la Société.

Le Prix de Rachat que la Société doit payer au détenteur des Parts Sociales Rachetées, est payé en nature par le biais d'un prêt accordé par la société à SJMI.

De plus, les Associés constatent que le Prix de Rachat payé par la Société pour le Rachat des Parts Sociales Rachetées a été fixé en conformité avec d'une part les Statuts, et en particulier l'article 6 des Statuts, et la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### Quatrième résolution

Suite à l'adoption de la résolution précédente, les Associés décident (i) de procéder à l'annulation des Parts Sociales Rachetées et (ii) de réduire le capital social de la Société d'un montant total de cent vingt-et-un millions cinq cent six mille huit cent cinquante-cinq dollars américains (USD121.506.855), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel d'un milliard huit cent quatre-vingt-trois millions cent vingt-six mille huit cent soixante-dix dollars américains (USD1.883.126.870) à un montant d'un milliard sept cent soixante-et-un millions six cent vingt mille et quinze dollars américains (USD1.761.620.015), représenté par trois cent cinquante-deux millions trois cent vingt-quatre mille et trois (352.324.003) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinq dollars américains (USD5) chacune, et avec les droits et obligations indiqués dans les Statuts.

### Cinquième résolution

Suite à l'adoption des résolutions ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 6.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à un milliard sept cent soixante-et-un millions six cent vingt mille et quinze dollars américains (USD1.761.620.015), représenté par trois cent cinquante-deux millions trois cent vingt-quatre mille et trois (352.324.003) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq dollars américains (USD5) chacune (chacune une Part Sociale et ensemble les Parts Sociales).»

### Sixième résolution

Les Associés décident d'autoriser et de donner tous pouvoirs à tout gérant de la Société ou à tout avocat d'Allen & Overy, société en commandite simple, à l'effet de procéder individuellement, avec tous pouvoirs de substitution, à tous les enregistrements requis dans le registre des actionnaires de la Société suite à l'adoption des résolutions précédentes et de remplir toutes les formalités requises en relation avec les résolutions précitées (en incluant, et afin d'éviter tout doute, le dépôt et l'enregistrement ainsi que les publications de tous documents requis auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du mandataire des parties comparantes, le présent acte notarié est rédigé en anglais, suivie d'une traduction française. Sur demande expresse du même mandataire de ces parties comparantes, en cas de divergences ou d'incohérences entre les versions anglaise et française, la version française prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date visée en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ce dernier a signé avec nous, notaire, le présent acte notarié.

Signé: Hominal, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18095. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015048784/247.

(150056072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.



**Maldiard, S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 139.471.

—  
*Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 14 février 2015*

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide d'accepter la démission au poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat de Monsieur Pierre LENTZ.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide de nommer au poste d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

Monsieur Stéphane BENAYM, marchand de biens, né le 25/01/1971 à Nice (France), demeurant Avenue des Myrtilles n° 57 à B-1180 Uccle (Belgique).

Son mandat prendra fin à l'échéance du mandat de son prédécesseur, c'est-à-dire à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MALDIARD S.A., SPF

Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2015048619/21.

(150055437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**SEGRETZ S.A., Société Anonyme,  
(anc. SVE2B S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 23, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 181.515.

—  
L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SVE2B S.A.", établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg 23, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3284 du 24 décembre 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 181515.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Aurore DULIEU, administratrice indépendante, demeurant à L-6931 Mensdorf, 15, rue Wangert.

La Présidente désigne Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination sociale en "SEGRETZ S.A." et modification subséquente de l'article 1 des statuts;
2. Changement de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les quarante (40) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quarante mille euros (40.000,- EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées par les membres du bureau, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.



IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en "SEGRETZ S.A." et de modifier subséquemment l'article 1 des statuts comme suit:

**version française:**

“ **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de “SEGRETZ S.A.”, (la “Société”), régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.”

**version anglaise:**

“ **Art. 1.** There exists a public limited company (“société anonyme”) under the name of “SEGRETZ S.A.”, (the “Company”), governed by the present articles of association as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies.”

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et en conséquence elle décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**version française:**

“ **Art. 4.** La Société a pour objet:

- La conduite et la réalisation de tous travaux d'études;
- Analyse concurrentielle et stratégique;
- Valorisation des parts de marchés et analyse des zones d'chalandises;
- Etude de diversification d'entreprise
- Evaluation stratégique opérationnelle et financière d'acquisitions;
- Planification et élaboration de plan de développement;
- Fourniture de services de formation; achat développement, édition, distribution et commercialisation de tous documents, brochures, ouvrages, travaux et livres sur quelque support que ce soit;
- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à:
  - \* La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées;
  - \* prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, dessins, modèles, marques, brevets concernant ces activités;
  - \* Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet
- La prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.
- La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.
- Elle peut acquérir toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et peut réaliser toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toutes autres manières, les vendre ou les échanger.
- La Société peut acquérir et vendre des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, ou de droits immobiliers.
- La Société a également pour objet la détention, l'achat, la mise en valeur, l'exploitation et la vente de toutes propriétés intellectuelles luxembourgeoises et étrangères, certificats d'addition et brevets de perfectionnement, méthodes, procédés, inventions, marques de fabrique, franchises, moyens de fabrication et la concession de toutes licences totales ou partielles des dites propriétés intellectuelles.
- En outre, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

- Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non."

**version anglaise:**

" **Art. 4.** The purpose of the Company is:

- Strategic and competitive analysis,
- Strategic and financial valuation,
- Business and value creation planning,
- Operational implementation,
- Mergers & acquisitions targeting and assessment,
- Mergers & acquisitions strategic due diligence,
- Mergers & acquisitions financial structuring and negotiation,
- Divestment analysis and implementation,
- Capital and debt restructuring,
- Receivership and turnaround management,
- The acquisition of ownership interests in any companies or enterprises, in Luxembourg and abroad, in any form whatsoever, and by means of purchase, exchange or any other manner, as well as the management, the control and the exploitation of such ownership interests.
- The Company may also dispose of such ownership interests by means of sale, exchange or any other way.
- The Company may borrow in any form, in particular by the issue of bonds, convertible or not, the subscription of bank loans or shareholders loans. The Company may grant loans, financial assistance, advances and guarantees to the companies in which it holds directly or indirectly an interest.
- It may also acquire securities of any kind, cash deposits, treasury notes, and may perform any other form of investment among which shares, bonds, options or warrants. The Company may acquire them by purchase, subscription or any other manner, sell them and/or exchange them.
- The Company may purchase and sell real estate properties or property rights, in the Grand Duchy of Luxembourg and/or abroad. The Company may also carry out any transaction related to real estate properties, or to property rights, including the direct or indirect acquisition of ownership interests in companies, in Luxembourg or/and abroad, whose main business purpose is the purchase, the development, the promotion, the sale, the management and/or the lease of real estate properties, or property rights.
- The purpose of the Company is also the holding, the purchase, the exploitation, the management and the sale of intellectual properties of any kind, registered in Luxembourg or abroad, addition certificates and improvement patents, methods, processes, inventions, trademarks, licenses, know-outs as well as the full or partial franchise of any license of such intellectual properties.
- The Company may carry out any activity such as industrial, commercial, financial, regarding movable or real estate properties, related directly or indirectly, fully or partially to its corporate purpose.
- The Company may fulfill its corporate purpose directly or indirectly in its own name or on behalf of third parties, on its own or by partnership, carrying out all the transactions compatible with the enhancement of such a purpose, or of the purpose of the companies in which it holds an interest.
- In general, the Company may take all measures of control and/or supervision and can carry out all the transactions that it considers useful for the fulfillment of its corporate purpose; it may also hold the office, remunerated or not, of member of the management board of other companies, in Luxembourg and abroad."

*Constatation*

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise quant aux modifications statutaires; sur demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. DULIEU, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 24 mars 2015. 2LAC/2015/6393. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Référence de publication: 2015048821/151.

(150055475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

**Shay Property Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 63.704.600,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.773.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 mars 2015 que la société KPMG Luxembourg S.à r.l. a été réélu, en tant que Réviseur d'entreprises agréé, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels clos au 31 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

Référence de publication: 2015048798/14.

(150056069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

**BKCL, Budokan Karate-Club Luxembourg Nord, Association sans but lucratif,  
(anc. Karaté Club Hosingen).**

Siège social: L-9806 Hosingen, 38, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg F 8.552.

—  
**- Art. 1<sup>er</sup> des statuts. Dénomination.**

Rédaction actuelle:

L'association est dénommée «KARATE-CLUB HOSINGEN», association sans but lucratif à durée illimitée.

Nouvelle rédaction:

Les membres de l'a.s.b.l. décident de changer la dénomination de l'a.s.b.l. en «BUDOKAN KARATE-CLUB Luxembourg Nord», en abrégé, BKCL L'article 1<sup>er</sup> est dès lors formulé comme suit: «la dénomination de la présente a.s.b.l. est: «BUDOKAN KARATE-CLUB Luxembourg Nord», en abrégé «BKCL» a.s.b.l.»

**- Art. 24. Patrimoine.**

Rédaction actuelle

Le patrimoine. La différence entre les avoirs et les engagements de l'association constitue son patrimoine qui lui appartient en propre sans que les membres ne puissent y faire valoir un droit quelconque. En cas de dissolution, l'assemblée générale désignera trois membres, qui se chargeront de la liquidation. En cas de dissolution, l'actif net est versé à l'office social de la commune de Hesperange.

Nouvelle rédaction

Le patrimoine. La différence entre les avoirs et les engagements de l'association constitue son patrimoine qui lui appartient en propre sans que les membres ne puissent y faire valoir un droit quelconque. En cas de dissolution, l'assemblée générale désignera trois membres, qui se chargeront de la liquidation. En cas de dissolution, l'actif net est versé à l'office social de la commune.

Toute modification des statuts doit faire l'objet d'une publication

Hosingen, le 23/02/2015.

Félix Mahoundo

Le Président

Référence de publication: 2015048529/30.

(150055479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

**Parry Investments S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 194.003.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of February,  
Before the undersigned, Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Parry Investments S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) (the "Register") under number B 194.003 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 17 November 2014 and whose articles of association (the "Articles") were not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"). The Articles were not amended since its incorporation.

Manuel MOUGET, employee whose professional address is in Luxembourg, acted as chairman of the meeting with the consent of the meeting (the "Chairman").

The Chairman appointed Stella LE CRAS, employee whose professional address is in Luxembourg, to act as secretary.

The meeting elected Manuel MOUGET, employee whose professional address is in Luxembourg, to act as scrutineer.

These appointments having been made, the Chairman declared that:

I. The names of the Shareholders (as defined below) represented at the meeting by proxies and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list, signed by or on behalf of the Shareholders, the Notary, the Chairman, Scrutineer and Secretary, together with the proxy forms, signed ne varietur by the Shareholders represented at the meeting by proxyholders, the Notary and the Chairman, Scrutineer and Secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

II. The attendance list shows that the Sole Shareholder holding three million five hundred thousand (3,500,000) shares representing the whole share capital of the Company is represented at the meeting by proxy. All the Shareholders (as defined below) have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. To restructure the issued share capital of the Company by creating two (2) new classes of ordinary shares (the class A ordinary shares and the class B ordinary shares) and two (2) new classes of preference shares (the class A preference shares and the class B preference shares) and to reallocate the existing shares of the Company to the class A ordinary shares;

2. To increase the issued share capital of the Company by an amount of one million six hundred fourteen thousand eight hundred twenty euros (EUR 1,614,820.-) in order to raise it from its current amount of thirty-five thousand euros (EUR 35,000.-) to one million six hundred forty-nine thousand eight hundred twenty euros (EUR 1,649,820.00), by creating and issuing one hundred sixty-one million four hundred eighty-two thousand (161,482,000) new shares:

- Subscription and payment for the new shares;

3. To decide to fully restate the Articles including an amendment to the objects clause to reflect the previous resolutions;

4. Miscellaneous.

The Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to restructure the issued share capital of the Company by:

1. creating the following new classes of shares:

a. two (2) classes of ordinary shares (the "Ordinary Shares"):

- the class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"); and

- the class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares");

b. two (2) classes of preference shares (the "Preference Shares"):

- the class A preference shares (the "Class A Preference Shares"); and

- the class B preference shares (the "Class B Preference Shares");

each a "New Class of Shares" and together the "New Classes of Shares" and each having the rights and obligations determined in the amended Articles as detailed in the third resolution below; and

2. reallocating all three million five hundred thousand (3,500,000) existing shares of the Company into the three million five hundred thousand (3,500,000) class A Ordinary Shares.

*Second resolution*

The Sole Shareholder further resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of one million six hundred fourteen thousand eight hundred twenty euros (EUR 1,614,820.00) in order to raise it from its current amount of thirty-five thousand euros (EUR 35,000.-) to one million six hundred forty-nine thousand eight hundred twenty euros (EUR 1,649,820.00), by creating and issuing one hundred sixty-one million four hundred eighty-two thousand (161,482,000) new shares (each a "New Share" and together the "New Shares") divided into the New Classes of Shares as detailed below, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, and with a share premium of a global amount of one hundred sixty-three million three hundred thirty-two thousand one hundred eighty euros (EUR 163,332,180.-) relating to the New Classes of Shares and having the rights and obligations set out in the Articles as amended by the third resolution below, through a contribution in cash.

The New Shares are issued as follows:

- thirty-one million seven hundred forty-nine thousand four hundred twenty (31,749,420) Class A Ordinary Shares;
- five million seven hundred thirty-two thousand five hundred eighty (5,732,580) Class B Ordinary Shares;
- one hundred eighteen million seven hundred thirty-two thousand five hundred eighty (118,732,580) Class A Preference Shares; and
- five million two hundred sixty-seven thousand four hundred twenty (5,267,420) Class B Preference Shares;

*Subscription and payment*

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe and fully pay for:

- thirty-one million seven hundred forty-nine thousand four hundred twenty (31,749,420) Class A Ordinary Shares attached with a share premium of -thirty-four million eight hundred ninety-six thousand nine hundred twenty-five euros and eighty cents (EUR 34,896,925.80); and
- one hundred eighteen million seven hundred thirty-two thousand five hundred eighty (118,732,580) Class A Preference Shares attached with a share premium of one hundred seventeen million five hundred forty-five thousand two hundred fifty-four euros and twenty cents (EUR 117,545,254.20);

fully paid by a contribution in cash for a total amount of one hundred fifty-three million nine hundred forty-seven thousand euros (EUR 153,947,000.-) out of which: (i) one million five hundred four thousand eight hundred twenty euros (EUR 1,504,820.-) are allocated to the share capital of the Company; (ii) thirty-four million eight hundred ninety-six thousand nine hundred twenty-five euros and eighty cents (EUR 34,896,925.80) are allocated to the share premium account of the Company attached to the Class A Ordinary Shares and (iii) one hundred seventeen million five hundred forty-five thousand two hundred fifty-four euros and twenty cents (EUR 117,545,254.20.-) are allocated to the share premium account of the Company attached to the Class A Preference Shares.

Parry Management Holdings S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Register under number B 193.915 (the "New Shareholder") represented as stated above, declares to subscribe to:

- five million seven hundred thirty-two thousand five hundred eighty (5,732,580) Class B Ordinary Shares attached with a share premium of five million six hundred seventy-five thousand two hundred fifty-four euros and twenty cents (EUR 5,675,254.20); and
- five million two hundred sixty-seven thousand four hundred twenty (5,267,420) Class B Preference Shares attached with a share premium of five million two hundred fourteen thousand seven hundred forty-five euros and eighty cents (EUR 5,214,745.80);

fully paid by a contribution in cash for a total amount of eleven million euros (EUR 11,000,000.-) out of which: (i) one hundred ten thousand euros (EUR 110,000.00) are allocated to the share capital of the Company; (ii) five million six hundred seventy-five thousand two hundred fifty-four euros and twenty cents (EUR 5,675,254.20) are allocated to the share premium account of the Company attached to the Class B Ordinary Shares and (iii) five million two hundred fourteen thousand seven hundred forty-five euros and eighty cents (EUR 5,214,745.80) are allocated to the share premium account of the Company attached to the Class B Preference Shares.

The total contribution of an amount of one hundred sixty-four million nine hundred forty-seven thousand euros (EUR 164,947,000.-) is allocated as follows: (i) one million six hundred fourteen thousand eight hundred twenty euros (EUR 1,614,820.-) are allocated to the share capital of the Company and (ii) one hundred sixty-three million three hundred thirty-two thousand one hundred eighty euros (EUR 163,332,180.-) are allocated to the share premium accounts of the Company as detailed above.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Pursuant to the preceding second resolution and related subscriptions, the New Shareholder enters the meeting as shareholder.

The New Shareholder and the Sole Shareholder shall thereafter be referred to as the "Shareholders".

The Shareholders take the following resolutions:

*Third resolution*

The Shareholders further resolve to proceed to a full restatement of the Articles (including an amendment to the object clause) which shall now read as follows:

**A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owners of the Shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme under the name of "Parry Investments S.A." (the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "Law"), as well as by the Articles (hereafter the "Articles").

**Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the General Meeting, adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

**Art. 3. Purpose.**

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may in particular:

- raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

3.4 The Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the Board of Directors (the "Board of Directors" or the "Board").

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the General Meeting, adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Directors.

**B. Share capital - Shares - Register of shares - Ownership and transfer of shares**

**Art. 5. Share capital.**

5.1 Issued share capital

5.1.1 The Company's issued share capital is set at one million six hundred forty-nine thousand eight hundred twenty euros (EUR 1,649,820.-) represented by one hundred sixty-four million nine hundred eighty-two thousand (164,982,000) shares divided into the following classes of Shares (each a "Class of Shares" and together the "Classes of Shares"):

- a) thirty-five million two hundred forty-nine thousand four hundred twenty (35,249,420) class A ordinary shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A Ordinary Shares");



b) five million seven hundred thirty-two thousand five hundred eighty (5,732,580) class B ordinary shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class B Ordinary Shares" and together with the Class A Ordinary Shares, the "Ordinary Shares");

c) one hundred eighteen million seven hundred thirty-two thousand five hundred eighty (118,732,580) class A preference shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A Preference Shares")

d) five million two hundred sixty-seven thousand four hundred twenty (5,267,420) class B preference shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class B Preference Shares", together with the Class A Preference Shares, the "Preference Shares" and the Preference Shares shall hereafter be referred to together with the Ordinary Shares as the "Shares"),

all fully subscribed and entirely paid up and having the rights and obligations set out in these Articles. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.1.2 In addition to the share capital, the Company may have free share premium or other reserve accounts, into which any premium paid on any Class of Ordinary Shares or any Preference Shares or reserve allocated to any Class of Ordinary Shares or any Preference Shares is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to, it being understood that any amount of share premium paid in relation to the issue of any Class of Ordinary Shares or any Preference Shares or any amount of reserve allocated to any Class of Ordinary Shares or any Preference Shares, shall be reserved and repaid to the holder of such Class of Ordinary Shares or Preference Shares, in case of a decision to repay or otherwise proceed with the reimbursement of such share premium or reserve (whether directly or in relation to a decrease of the share capital, the repurchase of own Shares, liquidation or any other transaction whatsoever resulting in a reimbursement of share premium or reserve).

5.1.3 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by Law, repurchase its own Shares and the share capital of the Company may be reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for an amendment to these Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into Shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several Shareholders.

6.3 All Shares are entitled to distributions in accordance with article 26 below.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of Shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company's Shares are in registered form and may not be converted into Shares in bearer form.

6.6 Each Share carries one vote and all Shares have equal rights, save as otherwise provided in these Articles.

6.7 Fractional Shares shall have the same rights on a fractional basis as whole Shares, provided that Shares shall only be able to vote if the number of fractional Shares may be aggregated into one or more whole Shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

#### **Art. 7. Register of Shares.**

7.1 A register of Shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of Shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of Shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the Shares, any transfer of Shares and the dates thereof pursuant to article 8.4 of these Articles as well as any security rights granted on Shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

#### **Art. 8. Ownership and transfer of Shares.**

8.1 Proof of ownership of Shares may be established through the recording of a shareholder in the register of Shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the chairman of the Board of Directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the Law.

8.4 Any transfer of Shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of Shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any director may record such transfer in the register of Shares.



8.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of Shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

### C. General meeting

#### **Art. 9. Powers of the General Meeting.**

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the General Meeting (the "General Meeting"), which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the General Meeting. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these Articles, a reference to the "General Meeting" used in these Articles is to be construed as a reference to the "sole shareholder".

9.3 The General Meeting is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these Articles.

#### **Art. 10. Convening general meetings of Shareholders.**

10.1 The General Meeting of the Company may at any time be convened by the Board of Directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 The General Meeting must be convened by the Board of Directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the Board of Directors or to the statutory auditor(s) by one or several Shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the General Meeting must be convened by the Board of Directors or by the statutory auditor(s) in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3 An annual General Meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting on the 13<sup>th</sup> of the month of June, at 5.00 p.m.. If such day is a legal holiday, the annual General Meeting must be held on the next following business day. The Board of Directors or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual General Meeting within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.4 The convening notice for any General Meeting must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.5 One or several Shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any General Meeting. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6 If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

#### **Art. 11. Conduct of general meetings of Shareholders.**

11.1 A board of the meeting shall be formed at any General Meeting, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the General Meeting and who need neither be Shareholders, nor members of the Board of Directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of Shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any General Meeting.

##### 11.3 Quorum

No quorum shall be required for the General Meeting to validly act and deliberate, unless otherwise required by the Law or by these Articles.

##### 11.4 Vote

11.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the Law.

11.4.2 Unless otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a General Meeting duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.5 A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all Shareholders.

11.6 Any shareholder who participates in a General Meeting by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.7 The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the Shareholders for them to take part in any General Meeting.

**Art. 12. Amendment of the Articles.** Subject to the terms and conditions provided by the Law, these Articles may be amended by a resolution of the General Meeting, adopted with a majority of two-thirds of the votes validly cast at a meeting where at least half of the Company's issued share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of two-thirds of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

**Art. 13. Adjourning general meetings of Shareholders.** Subject to the terms and conditions of the Law, the Board of Directors may adjourn any General Meeting already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the Articles, to four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn any General Meeting already commenced if so required by one or several Shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a General Meeting already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

**Art. 14. Minutes of general meetings of Shareholders.**

14.1 The board of any General Meeting shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the Board of Directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

## D. Management

**Art. 15. Powers of the Board of Directors.**

15.1 The Company shall be managed by a Board of Directors, who need not be Shareholders of the Company.

15.2 If it is noted at a General Meeting that the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director until the General Meeting following the Company's awareness that several Shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these Articles, a reference to the "Board of Directors" used in these Articles is to be construed as a reference to the "sole director".

15.3 The Board of Directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate object, with the exception of the actions reserved by the Law or by these Articles to the General Meeting.

15.4 In accordance with article 60 of the Law, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the Board of Directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the Board of Directors.

15.5 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

**Art. 16. Composition of the Board of Directors.**

16.1 The Board of Directors is composed of at least three (3) members, without prejudice to article 15.2 of these Articles.

16.2 The Board of Directors may choose from among its members a chairman of the Board of Directors. It may also choose a secretary, who need neither be a shareholder, nor a member of the Board of Directors.

**Art. 17. Election and removal of directors and term of the office.**

17.1 Directors shall be elected by the General Meeting, which shall determine their remuneration and term of the office.

17.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director and may not be a director at the same time.

17.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the General Meeting.

17.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

**Art. 18. Vacancy in the office of a director.**

18.1 If a vacancy in the office of a member of the Board of Directors because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next General Meeting, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

18.2 If, in case of plurality of Shareholders, the total number of members of the Board of Directors falls below three (3) or below such higher minimum set by these Articles, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the General Meeting or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next General Meeting, which shall resolve on the permanent appointment.

18.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the General Meeting.

**Art. 19. Convening meetings of the Board of Directors.**

19.1 The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

19.2 Written notice of any meeting of the Board of Directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the Board of Directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these Articles.

**Art. 20. Conduct of meetings of the Board of Directors.**

20.1 The chairman of the Board of Directors, if such a chairman has been appointed, shall preside at all meeting of the Board of Directors. In his/her/its absence, the Board of Directors may appoint another director as chairman pro tempore.

**20.2 Quorum**

The Board of Directors can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the Board of Directors.

**20.3 Vote**

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the Board of Directors. The chairman shall not have a casting vote.

20.4 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

20.5 Any director who participates in a meeting of the Board of Directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the Board of Directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

20.6 The Board of Directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

20.7 Save as otherwise provided by the Law, any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the Board of Directors which conflicts with the Company's interest, must inform the Board of Directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next General Meeting prior to taking any resolution on any other item. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

**Art. 21. Minutes of meetings of the Board of Directors.**

21.1 The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the Board of Directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

21.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

21.3 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the Board of Directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

**Art. 22. Dealings with third parties.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors or by the signature of the sole director or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors or by the sole director. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated acting alone or jointly in accordance with the rules of such delegation.

## E. Supervision

### Art. 23. Statutory auditor(s) - independent auditor(s).

23.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, Shareholders or not.

23.2 The General Meeting shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the General Meeting.

23.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the General Meeting.

23.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the Board of Directors must convene the General Meeting without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

23.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

23.6 If the General Meeting of the Company appoint one or more independent auditor'(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

23.7 An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) may only be removed with cause or with his approval by the General Meeting.

23.8 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

23.9 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these Articles relating to the convening and conduct of meetings of the Board of Directors shall apply.

23.10 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the General Meeting, which determines the term of his/her/their office.

## F. Financial year - Profits - Interim dividends

**Art. 24. Financial year.** The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

### Art. 25. Profits.

25.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

25.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

25.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

25.4 Under the terms and conditions provided by the Law and upon recommendation of the Board of Directors, the General Meeting will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the Law and these Articles.

### Art. 26. Interim dividends - Share premium.

26.1 The Shareholders or the Board of Directors may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Board of Directors, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by Law, in accordance with the provisions set forth hereafter. Furthermore,

when declaring and paying out dividends (whether final or interim), the Shareholders or the Board of Directors shall, in their discretion, take into consideration ensuring that the Company will have sufficient available distributable amounts for the cumulative Catch-up Amount that has arisen in relation to each distribution declaration to be paid in full on Final Exit, as described in 27.4.2.1 below.

26.2 The share premium and any other capital contribution account may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting in accordance with the provisions set forth hereafter. The General Meeting may decide to allocate any amount out of the share premium account or any other capital contribution to the legal reserve account.

26.3 The dividends declared may be paid in any currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years and not thereafter claimed by the holder of such Shares, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

26.4 If dividends (whether final or interim) are declared, other than dividends declared further to a Final Exit Event in line with Article 27.4, they shall be distributed to the Shareholders as follows:

26.4.1. to the holders of the Class A Preference Shares and Class B Preference Shares:

26.4.1.1 first, and to the extent that it has not been previously settled, a preferential dividend paid to the holders of the Class A Preference Shares equal to any shortfall between (x) the EUR equivalent amount of the SEK principal and interest amount repaid on the Swedish Bidco Loan (with the EUR equivalent amount calculated based on the SEK-EUR exchange rate applicable on the date of each repayment of such Swedish Bidco Loan as set forth on the website of the European Central Bank) and (y) one hundred million euros (EUR 100,000,000) plus interest accrued thereon at a rate of 10% per annum (compounding annually); and then

26.4.1.2. a preferred return paid to the holder of a Class A Preference Share equal to 10% per annum of the Original Value of such Class A Preference Share (compounding annually) which shall accrue on each Class A Preference Share from the date of its issue (the "Class A Preferred Return") and a preferred return paid to the holder of a Class B Preference Share equal to 10% per annum of the Original Value of such Class B Preference Share (compounding annually) which shall accrue on each Class B Preference Share from the date of its issue (the "Class B Preferred Return"). The Class A Preferred Return and the Class B Preferred Return shall rank *pari passu*;

26.4.2 once the dividends set forth in Articles 26.4.1 have been fully paid out to the relevant Shareholders, then the remaining distribution amounts of the Company shall be allocated entirely to the holders of the Ordinary Shares, *pro rata* to their holding of Ordinary Shares (regardless of the Class of Ordinary Shares held by them), provided however that:

26.4.2.1 a holder of Class B Ordinary Shares shall not be entitled to distribution in excess of 71.1326% of the total distribution amount which the holders of the Class B Ordinary Shares would be entitled to on the basis of their *pro rata* holding of Ordinary Shares in the Company (the "Pre-Final Exit Class B Ordinary Maximum Distribution Amount"); and

26.4.2.2 a holder of the Class A Ordinary Shares shall be entitled to receive, in addition to its *pro rata* portion of the remaining distribution amounts, the amount by which the holders of the Class B Ordinary Shares' *pro rata* portion of the remaining distribution amounts exceeds the Pre-Final Exit Class B Ordinary Maximum Distribution Amount (the "Catch-up Amount").

## G. Liquidation

### Art. 27. Liquidation - dissolution.

27.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the Shareholders.

27.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the General Meeting in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

27.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

27.4 On a return of capital on liquidation or on a Final Exit Event (i.e., a "Final Exit"), the surplus assets of the Company remaining after the payment of its liabilities shall be applied in the following order of priority:

27.4.1 the holders of the Class A Preference Shares and Class B Preference Shares:

27.4.1.1 first, and to the extent that it has not been previously settled, a preferential dividend paid to the holders of the Class A Preference Shares equal to any shortfall between (x) the EUR equivalent amount of the SEK principal and interest amount repaid on the Swedish Bidco Loan (with the EUR equivalent amount calculated based on the SEK-EUR exchange rate applicable on the date of each repayment of such Swedish Bidco Loan as set forth on the website of the European Central Bank) and (y) one hundred million euros (EUR 100,000,000) plus interest accrued thereon at a rate of 10% per annum (compounding annually); and then

27.4.1.2. the Class A Preferred Return and Class B Preferred Return, which shall rank *pari passu*, shall be paid to the holders of the Class A Preference Shares and the Class B Preference Shares respectively;



27.4.2 once the dividends set forth in Articles 27.5.1 have been fully paid out to the relevant Shareholders, then the remaining surplus of the Company shall be allocated entirely to the holders of the Ordinary Shares, pro rata to their holding of such Class, provided however that:

27.4.2.1. the holders of the Class B Ordinary Shares shall in addition be paid the accumulated Catch-up Amount in relation to any previous distributions by priority; and

27.4.2.2 if once the payment set forth in Article 27.4.2.1 has been fully paid out to the relevant Shareholders, the Company has remaining surplus, such remaining surplus shall be paid pro rata to the holders of the Ordinary Shares according to their holding of such Shares.

## H. Governing law

**Art. 28. Governing law.** These Articles shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

## I. Definitions

### Art. 29. Definitions.

"Articles"	means, as defined in Article 1, these articles of association of the Company, as may be amended from time to time.
"Board of Directors" or "Board"	has the meaning given to such terms in Article 4.2 above.
"Catch-up Amount"	has the meaning given to such term in Article 26.4.2.2.
"Class A Ordinary Shares"	has the meaning given to such term in Article 5.1.1.
"Class A Preference Shares"	has the meaning given to such term in Article 5.1.1.
"Class A Preferred Return"	has the meaning given to such term in Article 26.4.1.2.
"Class B Ordinary Shares"	has the meaning given to such term in Article 5.1.1.
"Class B Preference Shares"	has the meaning given to such term in Article 5.1.1.
"Class B Preferred Return"	has the meaning given to such term in Article 26.4.1.2.
"Class of Shares" or "Class"	means a class of Shares of the Company (i.e., Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares or Preference Shares).
"Company"	has the meaning given to such term in Article 1.
"Final Exit"	has the meaning given to such term in Article 27.4.
"Final Exit Event"	means a transaction or series of transactions (through trade sale, listing or otherwise) whereafter the Company no longer holds any direct or indirect ownership interest in the Target Group.
"General Meeting"	has the meaning given to such term in Article 9.1
"Jerseyco"	means Project Parry Jersey Limited, a private limited liability company, incorporated in Jersey, having its registered office at 1 Waverley Place, Union Street, St Helier, Channel Islands and registered with the Jersey Financial Services Commission under number 117679.
"Law"	means, as defined in Article 1, the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
"Ordinary Shares"	has the meaning given to such term in Article 5.1.1.
"Original Value"	means, in relation to any Share, the amount originally paid for such to the Company, taking into consideration any possible adjustments required due to split or consolidation of Shares or similar rearrangements to the Company's share capital.
"Preference Shares"	has the meaning given to such term in Article 5.1.1.
"Pre-Final Exit Class B Ordinary Maximum Distribution Amount"	has the meaning given to such term in Article 26.4.2.1.
"Shareholders"	has the meaning given to such term in Article 5.1.1.
"Shares"	has the meaning given to such term in Article 5.1.1.
"Swedish Bidco"	means Parry 1 Holding AB, a limited liability company organised and existing under the laws of Sweden and with the business identification code 556985-1305.
"Swedish Bidco Loan"	means any SEK-denominated intragroup loan entered into between the Jerseyco, as lender, and Swedish Bidco, as borrower.
"Target Group"	means Safari Finco Oy 1, a limited liability company organised and existing under the laws of Finland and with the business identification code 2302501-6, and/or its subsidiary Paroc Group Oy.

### Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at seven thousand two five hundred Euro (EUR 7,500.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onze février,

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") de Parry Investments S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B194.003 (la "Société"), constituée par un acte du notaire soussigné, en date du 17 novembre 2014 et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial C"). Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

Manuel MOUGET, employé dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, a agi en tant que président de l'assemblée avec l'accord de l'assemblée (le "Président").

Le Président a nommé Stella LE CRAS, employée dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que secrétaire.

L'assemblée a élu Manuel MOUGET, employé dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que scrutateur.

Ces nominations ayant été effectuées, le Président a déclaré que:

I.- Les noms des Actionnaires (comme définit ci-dessous) représentés à l'assemblée en vertu des procurations et le nombre de actions détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par ou au nom des Actionnaires, le Notaire, le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, ensemble avec les procurations, signés ne varietur par les Actionnaires représentés à l'assemblée par des mandataires, le Notaire et le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, devront rester annexées au présent acte et devront être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que l'Actionnaire Unique détenant trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société est représenté à l'assemblée par un mandataire. Tous les Actionnaires (comme défini ci-dessous) ont déclaré avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée en avance et ont renoncé aux exigences et formalités de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour

1. Restructurer le capital social de la Société par la création de deux (2) nouvelles catégories d'actions ordinaires (les actions ordinaires de catégorie A et les actions ordinaires de catégorie B) et deux (2) nouvelles catégories d'actions préférentielles (les actions préférentielles de catégorie A et les actions préférentielles de catégorie B) et réallouer les actions existantes de la Société aux actions ordinaires de catégorie A;

2. Augmenter le capital social émis de la Société d'un montant d'un million six cent quatorze mille huit cent vingt Euros (1.614.820,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente-cinq mille Euros (35.000,- EUR) à un million six cent quarante-neuf mille huit cent vingt Euros (1.649.820,-) par la création et l'émission de cent soixante et un millions quatre cent quatre-vingt-deux mille (161.482.000) nouvelles actions:

- Souscription et paiement pour les nouvelles actions;

3. Décision de refondre entièrement les Statuts incluant une modification de la clause d'objet afin de refléter les résolutions précédentes;

4. Divers.

L'Actionnaire Unique prend les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de restructurer le capital social émis de la Société en:

1. Créant les nouvelles catégories d'actions suivantes:



a) deux (2) catégories d'actions ordinaires (les "Actions Ordinaires"):

- les actions ordinaires de catégorie A (les "Actions Ordinaires de Catégorie A"); et
- les actions ordinaires de catégorie B (les "Actions Ordinaires de Catégorie B");

b) deux (2) catégories d'actions préférentielles (les "Actions Préférentielles"):

- les actions préférentielles de catégorie A (les "Actions Préférentielles de Catégorie A"); et
- les actions préférentielles de catégorie B (les "Actions Préférentielles de Catégorie B");

chacune une "Nouvelle Catégorie d'Actions" et ensemble les "Nouvelles Catégories d'Actions" et chacune ayant les droits et obligations définis dans les Statuts modifiés tels que détaillés dans la troisième résolution ci-dessous; et

2. réaffecter les trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions existantes de la Société en trois millions cinq cent mille (3.500.000) Actions Ordinaires de Catégorie A.

#### *Deuxième résolution*

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant d'un million six cent quatorze mille huit cent vingt Euros (1.614.820,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente-cinq mille Euros (35.000,- EUR) à un million six cent quarante-neuf mille huit cent vingt Euros (1.649.820,-), par la création et l'émission de cent soixante et un millions quatre cent quatre-vingt-deux mille (161.482.000) nouvelles actions (chacune une "Nouvelle Action" et ensemble les "Nouvelles Actions") divisées en Nouvelles Catégories d'Actions comme détaillé ci-dessous, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune, et avec une prime d'émission d'un montant global de cent soixante-trois millions trois cent trente-deux mille cent quatre-vingts Euros (163,332,180,- EUR) relative aux Nouvelles Catégories d'Actions et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts tels que modifiés par la troisième résolution ci-dessous, par un apport en numéraire.

Les Nouvelles Actions sont émises comme suit:

- trente et un millions sept cent quarante-neuf mille quatre cent vingt (31.749.420) Actions Ordinaires de Catégorie A;
- cinq millions sept cent trente-deux mille cinq cent quatre-vingts (5.732.580) Actions Ordinaires de Catégorie B;
- cent dix-huit millions sept cent trente-deux mille cinq cent quatre-vingts (118.732.580) Actions Préférentielles de Catégorie A; et
- cinq millions deux cent soixante-sept mille quatre cent vingt (5.267.420) Actions Préférentielles de Catégorie B.

#### *Souscription et paiement*

L'Actionnaire Unique, représenté comme susmentionné, déclare souscrire et entièrement libéré:

- trente et un millions sept cent quarante-neuf mille quatre cent vingt (31.749.420) Actions Ordinaires de Catégorie A attachées avec une prime d'émission de trente-quatre millions huit cent quatre-vingt-seize mille neuf cent vingt-cinq Euros et quatre-vingt centimes (34.896.925,80 EUR); et
- cent dix-huit millions sept cent trente-deux mille cinq cent quatre-vingts (118.732.580) Actions Préférentielles de Catégorie A attachées avec une prime d'émission de cent dix-sept millions cinq cent quarante-cinq mille deux cent cinquante-quatre Euros et vingt centimes (117.545.254,20 EUR);

entièrement libérées par un apport en numéraire pour un montant total de cent cinquante-trois millions neuf cent quarante-sept mille Euros (153.947.000 EUR) desquels: (i) un million cinq cent quatre mille huit cent vingt Euros (1.504.820,- EUR) sont alloués au capital social de la Société (ii) trente-quatre millions huit cent quatre-vingt-seize mille neuf cent vingt-cinq Euros et quatre-vingt centimes (34.896.925,80 EUR) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société attachée aux Actions Ordinaires de Catégorie A et (iii) cent dix-sept millions cinq cent quarante-cinq mille deux cent cinquante-quatre Euros et vingt centimes (117.545.254,20 EUR) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société attaché aux Actions Préférentielles de Catégorie A.

Parry Management Holdings S.C.A., une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 193.915 (le "Nouvel Actionnaire") représentée comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire à

- cinq millions sept cent trente-deux mille cinq cent quatre-vingts (5.732.580) Actions Ordinaires de Catégorie B attachées avec une prime d'émission de cinq millions six cent soixante-quinze mille deux cent cinquante-quatre Euros et vingt centimes (5.675.254,20 EUR); et
- cinq millions deux cent soixante-sept mille quatre cent vingt (5.267.420) Actions Préférentielles de Catégorie B attachées avec une prime d'émission de cinq millions deux cent quatorze mille sept cent quarante-cinq Euros quatre-vingts centimes d'Euro (5.214.745,80);

entièrement libéré par un apport en numéraire pour un montant total de onze millions d'Euros (11.000.000,- EUR) réparti comme suit: (i) cent dix mille Euros (110.000,00 EUR) sont alloués au capital social de la Société et (ii) cinq millions six cent soixante-quinze mille deux cent cinquante-quatre Euros et vingt centimes (5.675.254,20 EUR) sont alloués au Compte de Prime d'Emission de la Société attaché aux Actions Ordinaires de Catégorie B et (iii) cinq millions deux cent

quatorze mille sept cent quarante-cinq Euros et quatre-vingts centimes d'Euro (5.214.745,80 EUR) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société attaché aux Actions Préférentielles de Catégorie B.

L'apport total d'un montant de cent soixante-quatre millions neuf cent quarante-sept mille Euros (164.947.000.- EUR) est alloué comme suit: (i) un million six cent quatorze mille deux huit cent vingt (1.614.820,- EUR) sont alloués au capital social de la Société et (ii) cent soixante-trois millions trois cent trente-deux mille cent quatre-vingts Euros (163.332.180,- EUR) sont alloués au Compte de Prime d'Emission de la Société comme détaillé ci-dessus.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été produite au notaire soussigné.

Suite à la précédente deuxième résolution et aux souscriptions relatives, le Nouvel Actionnaire est admis à l'assemblée comme actionnaire.

Le Nouvel Actionnaire et l'Actionnaire Unique seront désormais désignés comme les "Actionnaires".

Les Actionnaires prennent les résolutions suivantes:

#### *Troisième résolution*

Les Actionnaires décident de procéder à une refonte complète des Statuts (incluant une modification de la clause d'objet) qui devront désormais se lire comme suit:

### **A. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe entre les propriétaires actuels des Actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination "Parry Investments S.A." (la "Société"), qui sera gouvernée par les lois relatives à ce type d'entité et en particulier la loi en date du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée de temps en temps (la "Loi"), ainsi que par les Statuts (ci-après les "Statuts").

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'Assemblée Générale, prise aux conditions requises pour une modification des présents Statuts.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

3.4 La Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui pourrait être considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration (le "Conseil d'Administration" ou le "Conseil").

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale, prise aux conditions requises pour une modification des présents Statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## **B. Capital social - Actions - Registre des actions - Propriété et transfert des actions**

### **Art. 5. Capital social.**

#### **5.1 Capital social émis**

5.1.1 La Société a un capital social émis d'un million six cent quarante-neuf mille huit cent vingt Euros (1.649.820,- EUR), représenté par cent soixante-quatre millions neuf cent quatre-vingt-deux mille (164.982.000) actions divisées selon les catégories d'Actions suivantes (chacune une "Catégorie d'Actions" et ensemble les "Catégories d'Actions"):

a) trente-cinq millions deux cent quarante-neuf mille quatre cent vingt (35.249.420) actions ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie A");

b) cinq millions sept cent trente-deux mille cinq cent quatre-vingts (5.732.580) actions ordinaires de catégorie B ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie B" et ensemble avec les Actions Ordinaires de Catégorie A, les "Actions Ordinaires");

c) cent dix-huit millions sept cent trente-deux mille cinq cent quatre-vingts (118.732.580) actions préférentielle de catégorie A ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie A");

d) cinq millions deux cent soixante-sept mille quatre cent vingt (5.267.420) actions préférentielle de catégorie B ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Préférentielle de Catégorie B", ensemble avec les Actions Préférentielles de Catégorie A, les "Actions Préférentielles" et les Actions Préférentielles étant référencés ci-après ensemble avec les Actions Ordinaires, comme les "Actions"),

toutes entièrement souscrites et libérées et ayant les droits et obligations tels que définis dans les présents Statuts. Les détenteurs des Actions sont ensemble désignés comme les "Actionnaires".

5.1.2 En plus du capital social, la Société peut avoir un compte de prime d'émission disponible ou de toute autre réserve, sur lequel toute prime payée sur toute Catégorie d'Actions Ordinaires ou Actions Préférentielles ou réserve allouée à toute Catégorie d'Actions Ordinaires ou Actions Préférentielles est transférée et le solde chaque détenteur(s) correspondant a(ont) un droit exclusif, étant entendu que tout montant de prime d'émission payée en relation avec l'émission de toute Catégorie d'Actions Ordinaires ou Actions Préférentielles ou tout montant de réserve alloué à toute Catégorie d'Actions Ordinaires ou Actions Préférentielles, en cas de décision de repayer ou procéder autrement avec le remboursement de cette prime d'émission ou réserve (soit directement ou en relation avec une réduction du capital social, le rachat de ses propres Actions, une liquidation ou toute autre transaction résultant en un remboursement de prime d'émission ou de réserve).

5.1.3 La Société peut, dans la mesure et sous réserve des termes et conditions prévus par la Loi, racheter ses propres Actions et le capital social de la Société peut être réduit par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée selon la manière requise pour une modification des présents Statuts.

### **Art. 6. Actions.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en Actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs Actionnaires.

6.3 Toutes les Actions sont autorisés aux distributions conformément à l'article 26 ci-dessous.

6.4 Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'Actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.5 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.6 Les Actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.7 Chaque Action donne un vote et toutes les Actions ont des droits égaux, sauf si autrement prévu dans les présents Statuts.

6.8 Les fractions d'Actions auront les mêmes droits que les Actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs Actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'Actions peut être réuni en une ou plusieurs Actions. Dans le cas où des fractions d'Actions ne pourront pas être réunies en une Action entière, de telles fractions d'Actions ne pourront pas voter.

### **Art. 7. Registre des Actions.**

7.1 Un registre des Actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre d'Actions contiendra en particulier le nom de chaque Actionnaire, sa résidence, son siège social ou principal, le nombre d'Actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces Actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci selon l'article 8.4 des présents Statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces Actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

### **Art. 8. Propriété et transfert d'Actions.**

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des Actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des Actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du Conseil d'Administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les Actions sont librement cessibles, sous réserve des conditions et termes prévus par la Loi.

8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout administrateur peut enregistrer la cession dans le registre des Actions.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des Actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

## **C. Assemblée générale**

### **Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.**

9.1 Les Actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale (l'"Assemblée Générale"), qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'Assemblée Générale. Dans ce cas et lorsque le terme "actionnaire unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents Statuts, une référence à "l'Assemblée Générale" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'actionnaire unique".

9.3 L'Assemblée Générale est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents Statuts.

### **Art. 10. Convocation de l'Assemblée Générale des Actionnaires.**

10.1 L'Assemblée Générale de la Société peut à tout moment être convoquée, selon le cas, par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'Assemblée Générale doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du Conseil d'Administration ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande aux lieux et date précisés dans l'avis de convocation.

10.3 Une Assemblée Générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le treizième jour du mois de juin à 17.00. Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.4 L'avis de convocation à toute Assemblée Générale doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5 Un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du Conseil d'Administration l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jour avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

### **Art. 11. Conduite de l'Assemblée Générale des Actionnaires.**

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute Assemblée Générale, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'Assemblée Générale, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient Actionnaires ou membres du Conseil d'Administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue

conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des Actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute Assemblée Générale.

11.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'Assemblée Générale agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la Loi ou dans les présents Statuts.

11.4 Vote

11.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la Loi.

11.4.2 Sauf exigence contraire dans la Loi ou dans les présents Statuts, les décisions d'une Assemblée Générale valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

11.5 Un actionnaire peut agir à toute Assemblée Générale en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les Actionnaires.

11.6 Tout actionnaire qui prend part à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.7 Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute Assemblée Générale.

**Art. 12. Modification des Statuts.** Sous réserve des termes et conditions prévus par la Loi, les présents Statuts peuvent être modifiés par une décision de l'Assemblée Générale, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

**Art. 13. Report des assemblées générales des Actionnaires.** Sous réserve des termes et conditions de la Loi, le Conseil d'Administration peut reporter toute Assemblée Générale déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute Assemblée Générale convoquée pour décider d'une modification des Statuts. Le Conseil d'Administration doit reporter toute Assemblée Générale déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une Assemblée Générale déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

**Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des Actionnaires.**

14.1 Le bureau de toute Assemblée Générale rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

14.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du Conseil d'Administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

## D. Le conseil d'administration

**Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration.**

15.1 La Société sera administrée par un Conseil d'Administration dont les membres ne doivent pas nécessairement être des Actionnaires.

15.2 S'il est constaté lors d'une Assemblée Générale que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première Assemblée Générale faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Dans ce cas et lorsque le terme "administrateur unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents Statuts, une référence au "Conseil d'Administration" utilisée dans les présents Statuts doit être lue comme une référence à "l'administrateur unique".

15.3 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts réservent à l'Assemblée Générale.

15.4 Conformément à l'article 60 de la Loi, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute

autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le Conseil d'Administration détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir.

15.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

#### **Art. 16. Composition du Conseil d'Administration.**

16.1 Le Conseil d'Administration est composé d'au moins trois (3) membres, sans préjudice à l'article 15.2 des présents Statuts.

16.2 Le Conseil d'Administration peut choisir un président du Conseil d'Administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du Conseil d'Administration.

#### **Art. 17. Election et révocation des administrateurs et terme du mandat.**

17.1 Les administrateurs seront élus par l'Assemblée Générale, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

17.2 Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) administrateur et ne peut pas en même temps être lui-même administrateur.

17.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'Assemblée Générale.

17.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

#### **Art. 18. Vacance dans le mandat d'un administrateur.**

18.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, qui se prononcera sur une nomination permanente, si cela apparaît approprié.

18.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre total des membres du Conseil d'Administration devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents Statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'Assemblée Générale soit, provisoirement, par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, qui se prononcera sur la nomination permanente.

18.3 Dans l'hypothèse où la vacance intervient dans le mandat de l'administrateur unique de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'Assemblée Générale.

#### **Art. 19. Convocation des réunions du Conseil d'Administration.**

19.1 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

19.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du Conseil d'Administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents Statuts.

#### **Art. 20. Conduite des réunions du Conseil d'Administration.**

20.1 Le président du Conseil d'Administration, si un tel président a été élu, préside à toute réunion du Conseil d'Administration. En son absence, le Conseil d'Administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire.

##### **20.2 Quorum**

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration.

##### **20.3 Vote**

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du Conseil d'Administration. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

20.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre adminis-



trateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

20.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

20.6 Le Conseil d'Administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil d'Administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

20.7 Sauf si la Loi en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du Conseil d'Administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le Conseil d'Administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'Assemblée Générale suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

#### **Art. 21. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.**

21.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du Conseil d'Administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

21.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

21.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

**Art. 22. Rapports avec les tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'administrateur unique. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation.

### **E. Surveillance de la société**

#### **Art. 23. Commissaire(s) aux comptes statutaires - réviseur(s) d'entreprises.**

23.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des Actionnaires ou non.

23.2 L'Assemblée Générale détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'Assemblée Générale.

23.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'Assemblée Générale.

23.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes statutaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le Conseil d'Administration doit convoquer l'Assemblée Générale sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

23.5 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

23.6 Dans l'hypothèse où l'Assemblée Générale un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, l'institution d'un ou plusieurs commissaires aux comptes sera supprimée.

23.7 Un réviseur d'entreprises agréé peut seulement être révoqué pour juste motifs ou avec son approbation par l'Assemblée Générale.

23.8 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

23.9 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents Statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du Conseil d'Administration s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

23.10 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine la durée de son/leur mandat.

## F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

**Art. 24. Exercice.** L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

### Art. 25. Bénéfices.

25.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

25.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire accepte cette affectation.

25.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

25.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents Statuts.

### Art. 26. Dividendes provisoires - Prime d'émission.

26.1 Les Actionnaires ou le Conseil d'Administration peuvent décider de déclarer et payer des dividendes provisoires sur base des états des comptes préparés par le Conseil d'Administration, montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne doit pas excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve comme défini par la Loi, conformément avec les dispositions établies ci-après. De plus, lors de la déclaration et du paiement des dividendes (soit finaux soit intérimaires), les Actionnaires ou le Conseil d'Administration, à leur discrétion, prendront en considération garantissant que la Société aura des montants distribuables disponibles en suffisance pour le Montant de Rattrapage cumulé qui sera survenu suite à chaque déclaration de distribution devant être payée entièrement à la Sortie Finale, tel que décrit dans l'Article 27.4.2.1 ci-dessous.

26.2 La prime d'émission et tout autre compte d'apport en capital peuvent être distribués aux Actionnaires après approbation d'une Assemblée Générale conformément aux dispositions établies ci-après. L'Assemblée Générale peut décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission ou tout autre apport en capital au compte de la réserve légale.

26.3 Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute devise choisie par le Conseil d'Administration et peuvent être payés à tout endroit et à tout moment comme déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut prendre la décision finale du taux de change applicable à la conversion des fonds de dividende dans la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une action durant cinq ans et non réclamé par le détenteur de ces Actions, sera abandonné par le détenteur de cette Action, et sera reversé à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société au nom des détenteurs d'Actions.

26.4 Si des dividendes (soit finaux soit intérimaires) sont déclarés, autre que les dividendes déclarés suite à un Evènement de Sortie Finale dans le respect de l'Article 27.4, ils seront distribués aux Actionnaires comme suit:

26.4.1. aux détenteurs d'Actions Préférentielles de Catégorie A et les Actions Préférentielles de Catégorie B:

26.4.1.1 premièrement, et dans le cas où cela n'a pas été encore été établi précédemment, un dividende préférentiel payé aux détenteurs d'Actions Préférentielles de Catégorie A égal à tout déficit entre (x) le montant équivalent en euro du montant SEK principal et d'intérêt repayé sur le Prêt de la Bidco Suédoise (avec le montant équivalent en EUR calculé sur base d'un taux de change SEK/EUR applicable à la date chaque repayment de ce Prêt de la Bidco Suédoise tel que définit sur le site internet de la Banque Centrale Européenne) et (y) cent millions d'euros (EUR 100.000.000) plus les intérêts accumulés à un taux de 10% par an (sur une base annuelle); et puis

26.4.1.2 un rendement préférentiel payé au détenteur d'une Action Préférentielle de Catégorie A égal à 10% par an de la Valeur d'Origine de cette Action Préférentielle de Catégorie A (sur une base annuelle) qui sera accumulé sur chaque Action Préférentielle de Catégorie A depuis la date de son émission (le "Rendement Préférentiel de Catégorie A") et un rendement préférentiel payé au détenteur d'une Action Préférentielle de Catégorie B égal à 10% par an de la Valeur

d'Origine de cette Action Préférentielle de Catégorie B (sur une base annuelle) qui sera accumulé sur chaque Action Préférentielle de Catégorie B depuis la date de son émission (le "Rendement Préférentiel de Catégorie B"). Le Rendement Préférentiel de Catégorie A et le Rendement Préférentiel de Catégorie B se catégoriseront par *passu*;

26.4.2 une fois que les dividendes établis dans les Articles 26.4.1 ont été entièrement payés aux Actionnaires concernés, alors les montants de distribution restant de la Société seront entièrement alloués aux détenteurs d'Actions Ordinaires, au prorata de leur détention d'Actions Ordinaires (indépendamment de la Catégorie d'Actions Ordinaires qu'ils détiennent), à condition cependant que:

26.4.2.1 un détenteur d'Actions Ordinaires de Catégorie B n'ait pas droit à la distribution excédentaire of 71,1326% du montant total de distribution auquel les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie B ont droit sur base de leur détention au pro rata d'Actions Ordinaires dans la Société (le "Montant de Distribution Pré-Final de Sortie Maximum Ordinaire de Catégorie B"); et

26.4.2.2 un détenteur d'Actions Ordinaires de Catégorie A ait le droit de recevoir, en plus de sa portion au prorata des montants de distribution restants, le montant par lequel la portion au prorata des montants de distribution restants des détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie B excède le Montant de Distribution Pré-Final de Sortie Maximum Ordinaire de Catégorie B (le "Montant de Rattrapage").

## G. Liquidation

### Art. 27. Liquidation - dissolution.

27.1 La Société ne peut être dissoute en raison du décès, suspension des droits civils, insolvabilité ou faillite du seul actionnaire ou d'un des Actionnaires.

27.2 Sauf en cas de dissolution par un ordre judiciaire, la dissolution de la Société peut avoir lieu uniquement suite à une décision adoptée par l'Assemblée Générale conformément avec les conditions fixées pour des modifications des Statuts.

27.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Actionnaires ou non, nommé par les Actionnaires qui devront déterminer ses pouvoirs et rémunération.

27.4 Pour un remboursement de capital suite à une liquidation ou à un Evènement de Sortie Finale (p.e. une "Sortie Finale"), les actifs excédentaires de la Société restant après le paiement de ses dettes sera appliqué dans l'ordre de priorité suivant:

27.4.1 les détenteurs d'Actions Préférentiels de Catégorie A et les Actions Préférentielles de Catégorie B:

27.4.1.1 premièrement, et dans le cas où cela n'a pas été encore été établi précédemment, un dividende préférentiel payé aux détenteurs d'Actions Préférentielles de Catégorie A égal à tout déficit entre (x) le montant équivalent en euro du montant SEK principal et d'intérêt repayé sur le Prêt de la Bidco Suédoise (avec le montant équivalent en EUR calculé sur base d'un taux de change SEK/EUR applicable à la date chaque repayment de ce Prêt de la Bidco Suédoise tel que définit sur le site internet de la Banque Centrale Européenne) et (y) cent millions d'euros (EUR 100.000.000) plus les intérêts accumulés à un taux de 10% par an (sur une base annuelle); et puis

27.4.1.2 le Rendement Préférentiel de Catégorie A et le Rendement de Catégorie B, qui se classent par *passu*, devra être payé aux détenteurs des Actions Préférentiels de Catégorie A et les Actions Préférentielles de Catégorie B respectivement;

27.4.2 une fois que les dividendes établis dans les Articles 27.5.1 ont été entièrement repayés aux Actionnaires concernés, alors le surplus restant de la Société sera entièrement alloué aux détenteurs d'Actions Ordinaires, au prorata de leur détention de cette Catégorie, à condition cependant que:

27.4.2.1 les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie B soient en plus payés de leur Montant de Rattrapage cumulé en relation avec toutes distributions précédentes par priorité, puis

27.4.2.2 si une fois que le paiement défini dans l'Article 27.4.2.1 a été entièrement payé aux Actionnaires en question, la Société a des surplus restants, ces surplus restants seront payés au pro rata aux détenteurs des Actions Ordinaires selon leur détention de ces Actions.

## H. Loi applicable

**Art. 28. Loi applicable.** Les présents Statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

## I. Définitions

### Art. 29. Définitions.

"Actionnaires"	A la signification donnée en ce terme dans l'Article 5.1.1.
"Actions"	A la signification donnée en ce terme dans l'Article 5.1.1.
"Actions Ordinaires"	A la signification donnée en ce terme dans l'Article 5.1.1.
"Actions Ordinaires de Catégorie A"	A la signification donnée dans ces termes dans l'Article 5.1.1.
"Actions Ordinaires de"	A la signification donnée dans ces termes dans l'Article 5.1.1.

Catégorie B"	
"Actions Préférentielles"	A la signification donnée en ce terme dans l'Article 5.1.1.
"Actions Préférentielles de Catégorie A"	A la signification donnée dans ces termes dans l'Article 5.1.1.
"Actions Préférentielles de Catégorie B"	A la signification donnée dans ces termes dans l'Article 5.1.1.
"Assemblée Générale"	A la signification donnée en ce terme dans l'Article 9.1.
"Bidco Suédoise"	Signifie Parry 1 Holding AB, une limited liability constituée et existant selon les lois de Suède et avec le code d'identification commerciale 556985-1305.
"Catégorie"	Signifie une catégorie d'Actions de la Société (p.e. les Actions Ordinaires de Catégorie A, les Actions Ordinaires de Catégorie B ou les Actions Préférentielles).
"Catégorie d'Actions" ou "Catégorie"	Signifie une catégorie d'Actions de la Société (p.e. les Actions Ordinaires de Catégorie A, les Actions Ordinaires de Catégorie B ou les Actions Préférentielles).
"Comptes Intérimaires"	signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date de Compte Intérimaire concernée.
"Conseil d'Administration" ou "Conseil"	A la signification donnée dans ces termes dans l'Article 4.2 ci-dessus.
"Date de Compte Intérimaire".	signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie des Parts Sociales en question.
"Evènement de Sortie Finale"	Signifie une transaction ou des séries de transactions (par une vente commerciale, un listing ou autre) après quoi la Société ne tient plus un intérêt de propriété direct ou indirect dans le Groupe Cible.
"Groupe Cible"	Signifie Safari Finco Oy 1, une limited liability constituée et existant selon les lois finlandaises et avec le code d'identification commerciale 2302501-6, et/ou sa filiale Paroc Group Oy.
"Jerseyco"	Signifie Project Parry Jersey Limited, une private limited liability, constituée à Jersey, ayant son siège social à 1 Waverley Place, Union Street, St Helier, Channel Islands et enregistrée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 117679.
"Loi"	Signifie, comme défini dans l'Article 1, la Loi Luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps.
"Montant de Distribution Maximum Ordinaire de Sortie Préfinale de Catégorie"	A la signification donnée en ce terme dans l'Article 26.4.2.1
"Montant de Rattrapage"	A la signification donnée dans ces termes dans l'Article 5.1.1.
"Montant Disponible"	signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) qui sont attribuables à la catégorie de part sociale respective (déterminée conformément à l'article 26 des Statuts) augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et toutes autres réserves librement distribuables et (ii) selon le cas par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale relative à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée ou réduite par (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être placées dans une(des) réserve(s) en vertu des exigences de la Loi ou des présents Statuts, chaque fois tel qu'établi dans les Comptes Intérimaires en question (sans, afin d'éviter tout doute, double comptage) de sorte que : $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Selon lequel: AA= Montant Disponible NP= Bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés) qui sont attribuables à la Catégorie de Part Sociale ordinaire (conformément à l'article 26 des Statuts) P= toute prime d'émission librement distribuable et toutes autres réserves librement distribuables CR= le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale relatives à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée L= les pertes (incluant les pertes reportées) LR= toutes sommes devant être placées dans une(des) réserve(s) en vertu des exigences de la Loi ou des Statuts.

"Prêt de la Bidco Suédoise"	Signifie un prêt intragroupe en devise SEK conclu entre le Jerseyco, comme prêteur, et Bidco Suédoise, comme emprunteur.
"Rendement Préférentiel de Catégorie A"	A la signification donnée dans ces termes dans l'Article 26.4.1.2.
"Rendement Préférentiel de Catégorie B"	A la signification donnée dans ces termes dans l'Article 26.4.1.2.
"Société"	A la signification donnée en ce terme dans l'Article 1.
"Sortie Finale"	A la signification donnée en ce terme dans l'Article 27.4.
"Statuts"	Signifie, comme définit dans l'Article 1, les présents Statuts de la Société, tels que modifiés de temps en temps.
"Valeur d'Origine"	Signifie, à l'égard de toute Action, le montant payé initialement pour cette Action à la Société, en prenant en considération tous ajustements possibles requis suite à une division ou une consolidation d'Actions ou réajustements similaires au capital social de la Société.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-).

Fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte a été lu aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, ils ont signé l'acte avec le notaire.

Signé: M. MOUGET, S. LE CRAS, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 12 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4559. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015048696/1207.

(150055472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

#### **Circuit Foil Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle C Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 93.110.

L'an deux mille quinze, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

Doosan Electro-Materials Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188 809,

dûment représentée par Monsieur Alexandre Gobert, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Wiltz le 4 mars 2015.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire pour acter qu'elle est l'associé unique de «CIRCUIT FOIL Luxembourg», une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de trente-cinq millions soixante et onze mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 35.071.825), ayant son siège social Zone Industrielle C Salzbaach, L-9559 Wiltz, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93 110 (la «Société»), constituée originellement sous la dénomination de «ARFILUX» en vertu d'un acte notarié en date du 29 avril 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 188 du 12 juillet 1988. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié en date du 30 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2849 du 10 octobre 2014.

La comparante représente l'intégralité du capital social et peut valablement décider de modifier les statuts comme suit:

*Résolution unique*

L'associé unique décide de modifier l'article 14 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Les réunions du conseil de gérance sont présidées par le président ou par celui qui le remplace.

Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement que si plus de la moitié de ses membres est présente ou représentée.

Les gérants peuvent donner, même par correspondance (lettre, télégramme, télex ou télécopie), procuration à l'un d'entre eux de les représenter aux délibérations du conseil de gérance et de voter en leur nom et place, un même membre du conseil ne pouvant toutefois représenter plus d'un autre gérant. Le mandat n'est valable que pour une seule séance. Les procurations seront annexées au procès-verbal de la réunion.

Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

Toutes les résolutions sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés du conseil de gérance. En cas de partage des voix, la proposition mise en délibération est considérée comme rejetée. Celui qui préside la réunion n'a pas voix prépondérante.

Les délibérations du conseil de gérance sont constatées par des procès-verbaux signés par tous les membres présents à la réunion.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés conformes par le président, par celui qui l'a remplacé, ou par deux gérants.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. GOBERT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 mars 2015. Relation: EAC/2015/6847. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015048283/53.

(150055301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**City RE 26 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.895.

—  
EXTRAIT

En date du 12 décembre 2014, l'associé de la Société a pris connaissance de la démission de Monsieur Pedro Fernandes das Neves de son poste de gérant, avec effet au 12 décembre 2014.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Hervé Marsot;
- Monsieur Maqboolali Mohamed et
- Madame Julie K. Braun

En date du 20 février 2015, l'associé de la Société a:

1. décidé de transférer le siège social du 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet au 20 février 2015.

2. pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Hervé Marsot, se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015048247/23.

(150056107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---